



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

**JACQUES PELLETIER**

Paris, le 13 juin 2005

Ancien Ministre  
Maire de Villers-en-Prayères  
Sénateur de l'Aisne  
Président du Groupe du R.D.S.E.  
Président du H.C.C.I

Monsieur le Président,

Vous m'avez demandé voici 4 mois d'organiser un débat public sur le Centre d'enfouissement technique, que le Syndicat VALOR'Aisne avait prévu sur le territoire de la Commune de Grisolles.

En dehors de plusieurs visites sur le terrain et de nombreux entretiens que j'avais sollicités, le débat public s'est déroulé en trois temps :

- réunion avec les élus locaux le 4 mars à la Mairie de Château-Thierry ;
- réunion avec les associations le lundi 21 mars à la Mairie de Château-Thierry ;
- réunion avec le public le lundi 4 avril au Palais des rencontres de Château-Thierry.

Les trois réunions ont rassemblé au total près de 300 personnes. Un compte rendu intégral de chacune des réunions a été réalisé : il est donc à votre disposition.

Lors de ces réunions, chaque personne a pu exprimer son avis, de manière libre et ouverte à travers des prises de position, des questions ou des craintes. Ces rencontres se sont déroulées dans un climat serein, comme je le souhaitais.

#### **1) RAPPEL DU CONTEXTE**

Le Syndicat VALOR'Aisne, opérationnel depuis 2003 (arrêté préfectoral du 15 novembre 2002), a la compétence de traitement des déchets à l'échelle du département de l'Aisne. Les communautés de communes, et les communautés d'agglomération sont les adhérents au Syndicat.

Le Syndicat VALOR'Aisne a comme principale mission la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce plan prévoit des unités de traitement des déchets dans les 4 zones du département prédéfinies en fonction du gisement à traiter.

.../...

- 2 -

Dans le secteur Sud du département, le gisement a été estimé à 23000 tonnes par an. Aujourd'hui, l'ouverture d'un site devient un impératif, le site actuel de la Chapelle Monthodon, devant fermer dans les prochaines semaines : son utilisation n'est possible que par dérogation préfectorale.

Cette phase de concertation intervient après la publication du choix du site de Grisolles pour implanter le futur Centre d'enfouissement technique dans le sud de l'Aisne.

Les études de faisabilité de sites potentiels (dont reconnaissances sommaires géologiques et hydrogéologiques) ont été réalisées par le bureau d'études Cadet International, du groupe Setec.

## **II) RECUEIL DES AVIS**

La synthèse ci-dessous reprend les principales questions, craintes ou oppositions exprimées lors des trois réunions, sur la forme et sur le fond du projet engagé.

### **A) La Forme**

#### **La méthode de concertation**

La méthode de concertation et d'information développée par VALOR'Aisne a été vivement critiquée lors de ces trois réunions. Certains ont l'impression que la concertation engagée par VALOR'Aisne (permanences) a été faite uniquement pour la forme, que le projet a déjà abouti (Grisolles a été choisi d'avance).

La nouvelle démarche de concertation initiée par le Conseil Général, avec les trois réunions de « débat public », a été bien accueillie. Elle a permis de remettre les différents acteurs du projet autour de la table pour renouer le dialogue. Cependant, elle n'a pas totalement dissipé le sentiment que « l'on cache des choses ». Elle suscite maintenant une attente de la part des participants : que va-t-il sortir de cette démarche ?

### **B) Le Fond**

Plusieurs thématiques ont été soulevées. Elles sont présentées ci-dessous par ordre d'importance :

#### **La méthode de choix du site**

La méthode de réflexion développée par Valor'Aisne pour mener l'étude de faisabilité a été remise en question, à travers les différentes interrogations concernant les critères et leurs pondérations.

.../...

- 3 -

A travers ces différents avis concernant la méthode, les différents publics rencontrés (élus locaux, associations, grand public) manifestent leur incompréhension face au choix fait par Valor'Aisne.

### **Le choix du site**

Fortement lié au point précédent, la remise en cause du choix du site de Grisolles a été constante. A la lecture des différents éléments transmis par VALOR'Aisne, concernant les résultats, beaucoup de personnes remettent en cause la fiabilité des résultats des études (notamment concernant les sondages hydrogéologiques) et la pondération des critères de choix du site.

### **Les questions foncières**

Certains habitants ont soulevé le problème de la dépréciation foncière de leurs biens (terrain et habitations) si le Centre d'Enfouissement Technique s'installe. L'installation d'un CET vient déprécier l'image de Grisolles.

Une autre problématique est apparue concernant la promesse de vente pour l'acquisition du terrain par le Syndicat VALOR'Aisne : pour beaucoup cette promesse a été signée à un prix excessif.

### **Les Impacts d'un Centre d'Enfouissement Technique**

#### **Les impacts humains**

Le choix du site est également remis en raison des impacts humains qu'il peut générer, notamment sur les problématiques de santé. Les participants aux réunions mettent en avant que les habitants de Grisolles sont à prendre en considération dans l'élaboration du projet.

#### **Les impacts environnementaux**

Quelle évaluation des impacts environnementaux de cette installation a été faite : notamment sur l'eau, l'air, l'agriculture, l'environnement (présence d'une ZNIEFF à proximité).

#### **Les nuisances de l'activité**

Les nuisances liées à l'exploitation et au fonctionnement d'un CET ont été également soulignées : le bruit, l'odeur (le biogaz), les lixiviats et les envois. Le thème de la pollution de l'eau a été aussi relevé à plusieurs reprises, comme une nuisance ayant des impacts humains et environnementaux.

#### **Exploitation du site**

Des craintes se sont manifestées sur la gestion de l'exploitation et sur le fonctionnement d'un tel équipement :

.../...

- 4 -

- quelles sont les garanties sur l'exploitation ?
- qu'est-il prévu en matière de sécurité ?
- quelles sont les dispositions réglementaires d'installation d'un CET, de suivi d'exploitation, et de contrôle après la fermeture du site ?
- Quel est le volume total des déchets traités sur ce site ?

### **Le PDEDMA : la prévention et le tri**

Beaucoup de questions ont été posées sur le développement des actions de prévention et du tri à l'échelle du Département, à travers le PDEDMA. Dans cette idée, certains ont remis en cause les techniques de traitement des déchets retenus à l'échelle du Département, pour privilégier des techniques de traitement plus « écologiques ». Une révision du PDEDMA est-elle possible et à quelle échéance ?

### **III) LES AXES DE PROGRES**

Cette analyse est faite à partir des comptes-rendus des trois réunions de « débat public » : il est important de souligner qu'une démarche de concertation ne doit pas décevoir les attentes qu'elle suscite.

#### **Il faut :**

Associer les différents acteurs à la démarche de VALOR'Aisne par la mise en place de procédures cadrées d'information et de concertation ;

Donner une lisibilité aux décisions de VALOR'Aisne ;

Développer une information claire et précise concernant la gestion des déchets à l'échelle du Département ;

Répondre aux questions techniques concernant l'étude de faisabilité et la mise en place d'un CET ;

Donner des informations sur les schémas d'exploitation envisagés.

### **MES CONCLUSIONS**

1) Au cours des différentes réunions, le consensus de départ entre l'ensemble des acteurs sur la nécessité de trouver un site dans le sud de l'Aisne, pour l'installation d'un CET, n'a pas été remis en cause.

.../...

- 5 -

2) Aujourd'hui, pour mettre en chantier un grand projet d'intérêt public, il est nécessaire de procéder en totale transparence, tout au long de la conception et de la réalisation de ce projet. En effet, les citoyens concernés, directement ou indirectement veulent comprendre et être consultés.

3) Beaucoup d'interrogations ont porté sur les tonnages : est-ce que VALOR'Aisne cherche un site pour la zone sud (23000 tonnes) et un autre pour la zone centre, où bien une localisation unique pour les deux zones (60 à 80000 tonnes) ? *Dans ce dernier cas, le « Plan Départemental » devrait être revu par le Conseil Général.*

4) Je ne suis pas favorable au passage en force sur le site de GRISOLLES (considéré par VALOR'Aisne comme site unique), ce qui me paraît difficilement gérable politiquement (communes, associations, riverains ...), d'autant moins gérable qu'il n'est pas certain que ce site puisse être définitivement retenu après les études complémentaires importantes qui seront nécessaires dans la deuxième phase.

5) Un choix doit être fait entre plusieurs sites afin d'établir d'utiles comparaisons techniques et financières. A ce propos, il apparaît difficilement imaginable de ne pas trouver trois emplacements possibles pour un CET dans le sud de l'Aisne, quand on sait que les procédés d'imperméabilisation des terrains permettent aujourd'hui de valider des sites qui n'ont pas une couche d'argile importante.

*Quel que soit son lieu d'implantation l'acceptabilité du futur site d'enfouissement suppose le rétablissement d'un climat de confiance entre les porteurs du projet et les habitants du secteur concerné.*

Je vous souhaite bonne réception de cette synthèse du projet de CET, élaborée à la suite des différentes réunions qui ont eu lieu avec tous les acteurs concernés. Je reste à votre disposition pour tous autres contacts que vous jugeriez utiles, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Pelletier  
Jacques PELLETIER

Monsieur Yves DAUDIGNY  
Président du Conseil Général  
Rue Paul Doumer  
02013 LAON Cédex